

MORE FROM WOOD.

Bien plus que du bois

E EGGER

Garantie et entretien

**Déclaration de garantie
et conseils d'entretien
des revêtements de sol
Egger Comfort**



Garantie volontaire du fabricant

Les revêtements de sol EGGER Comfort sont la garantie d'une qualité de matériaux optimale et d'une fabrication haut de gamme.

Protection de la garantie :

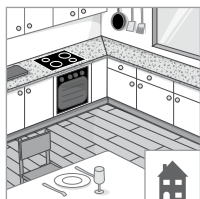
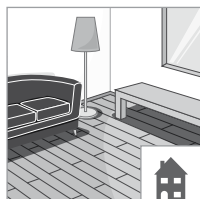
- En cas de pose dans des espaces résidentiels, une garantie de 15 ans s'applique à compter de la date d'achat (preuve d'achat à l'appui) dans le cadre de revêtements de sol EGGER Comfort porteurs de la classe d'utilisation 31.
- En cas de pose dans des espaces résidentiels, une garantie de 20 ans s'applique à compter de la date d'achat (preuve d'achat à l'appui) dans le cadre de revêtements de sol EGGER Comfort porteurs de la classe d'utilisation 32.
- En cas de pose dans des locaux commerciaux, une garantie de 5 ans s'applique à compter de la date d'achat (preuve d'achat à l'appui) dans le cadre de revêtements de sol EGGER Comfort, sous réserve que la pose du revêtement ait été réalisée par un poseur professionnel.

Cette garantie offre une triple assurance en ce qui concerne les caractéristiques suivantes :

- Résistance aux taches permanentes : facilité de nettoyage et d'entretien
- Résistance à la décoloration du motif du décor
- Longévité : des décors magnifiques pendant de nombreuses années grâce à une surface résistante

Exigences, conditions et exclusions :

- La présente garantie couvre les espaces résidentiels privés ainsi que les espaces commerciaux et s'applique uniquement aux trois points mentionnés ci-dessus (résistance aux taches, résistance à la décoloration et longévité).



* S'applique uniquement aux revêtements de sol EGGER PRO Comfort porteurs de la classe d'utilisation 32

- Les revêtements de sol EGGER Comfort doivent être posés dans des locaux adaptés au produit (se reporter à la notice d'information sur le produit et à la norme NF EN ISO 10874). La présente garantie ne s'applique pas aux revêtements de sol EGGER Comfort stockés et posés dans des environnements humides / mouillés (tels qu'un sauna, un spa ou une piscine) et si le produit est utilisé dans un domaine d'application allant au-delà de la classe d'utilisation annoncée.
- Si le revêtement de sol comporte des éléments visiblement endommagés ou présentant d'autres défauts évidents, ces éléments doivent être isolés et ne pas être posés, sinon tous les droits à la garantie expirent.
- La présente garantie ne s'applique qu'aux produits de premier choix. Les produits de second choix, les articles spéciaux ou autres revêtements de sol EGGER Comfort qui ont été vendus à un prix réduit, ainsi que les différences de couleur, de brillance ou de structures par rapport aux images et aux échantillons sont exclus de la présente garantie.
- La présente garantie n'est pas transférable, elle s'applique uniquement à l'acheteur initial et n'est valable que dans le cadre de la première pose des revêtements de sol EGGER Comfort.
- La pose doit avoir été réalisée conformément aux instructions valables pour les revêtements de sol EGGER Comfort (disponibles auprès de votre revendeur ou sur www.egger.com). En cas de non-respect des présentes conditions, toutes les réclamations au titre de la garantie sont nulles et non avenues. Dans les espaces à usage commercial, la pose doit être réalisée par un poseur professionnel.
- Les revêtements de sol EGGER Comfort doivent être utilisés selon les conditions prévues et dans le respect des conseils d'entretien. Ils ne doivent pas avoir été soumis à des contraintes anormales ou à un traitement inapproprié ou agressif.
- Les dommages provoqués par la chute d'objets ménagers (fissures, éclats ou égratignures clairement visibles d'une position normale, c'est-à-dire debout ou assis au-dessus du sol à une hauteur minimale de 90 cm) seront couverts au titre de la garantie, à la seule condition que les objets n'excèdent pas un poids de 0,5 kg et chutent d'une hauteur ne dépassant pas 0,9 m. Les marques d'usure mineures se présentant sous la forme de micro-rayures (tel que défini dans la norme EN 16511) ne constituent pas un dommage et ne peuvent donc pas faire l'objet d'un recours en garantie. Les détériorations provoquées par des objets pointus ou tranchants sont également exclues de la présente garantie.
- Les impacts provoqués par des objets pointus ou tranchants ou des pieds de meubles sont exclus de la présente garantie. Un

impact signifie que la surface du revêtement de sol EGGER Comfort est déformée de façon permanente à au moins un endroit, qui doit être clairement reconnaissable dans une position normale, c'est-à-dire debout ou assis au-dessus du sol à une hauteur minimale de 90 cm.

- Les extensions ou modifications de garantie par des tiers sont exclues.
- La garantie ne couvre pas les dommages et détériorations, les taches et la décoloration, les différences de couleur, de brillance et de structure provoqués par :
 - l'eau ou l'humidité qui apparaissent sous le revêtement de sol EGGER Comfort ou, dans le cas de surfaces minérales, par l'absence d'un pare-vapeur approprié ;
 - un environnement sec et / ou la chaleur comme dans les saunas, autour des poêles (si la distance minimale prescrite par la loi n'est pas respectée), les systèmes de chauffage à panneaux avec accumulation de nuit ;
 - l'usure naturelle ;
 - des supports inadaptés ou mal / insuffisamment préparés, une pose incorrecte ou non conforme, l'utilisation de colles inadaptées qui diffèrent de nos recommandations ou résultent de mesures de conversion ;
 - des effets / charges mécaniques importants qui ne peuvent plus être considérés comme un usage normal et habituel ;
 - une manipulation incorrecte ou non conforme du revêtement de sol EGGER Comfort, ou des changements apportés à celui-ci ;
 - des fuites ou une rupture de conduites d'eau, des inondations, des tempêtes ou des cas de force majeure ;
 - l'eau ou l'humidité emprisonnée sous la surface du sol, la pression hydrostatique ou d'autres conditions qui provoquent la formation d'eau / d'humidité sous la surface du sol ;
 - l'utilisation inappropriée ou le nettoyage avec des produits chimiques autres que ceux recommandés dans les conseils de nettoyage et d'entretien de EGGER ;
 - un nettoyage ou un entretien excessivement humide, mouillé, inadéquat ou incorrect ;
 - les effets des meubles à roulettes, des aspirateurs ou des équipements de nettoyage avec brosses rotatives (batteuses), par les animaux domestiques, les jouets ou autres objets ;
 - les produits chimiques et accidents, incendies, braises et feux ;
 - l'utilisation d'agents abrasifs, de cire, de produits à polir, de savons ou autres détergents non recommandés par EGGER ;
 - l'utilisation de ponceuses, de polisseuses, de laveuses, de nettoyeurs haute pression ou autres équipements similaires ;
 - l'eau stagnante ou l'exposition continue à l'eau ou à d'autres liquides en raison de fuites de conduites, de fuites d'appareils ménagers ou d'inondations ;
 - les produits industriels, les produits chimiques ou les détergents autres que ceux spécifiés dans les conseils de nettoyage et d'entretien de EGGER ;
 - l'exposition directe aux rayons du soleil ou à la chaleur ;
 - les agents de blanchiment, les teintures capillaires ou autres substances colorantes ;
(En cas de doute concernant l'utilisation de produits chimiques, de teintures capillaires, d'agents de blanchiment ou de toute autre substance, effectuer un test d'insensibilité sur un échantillon de lame non posé. Veuillez également lire la notice [le mode d'emploi] du produit concerné.)
 - l'association de différents lots de production.
- La garantie ne s'applique à aucun type d'accessoire tel que les profils, les plinthes ou les sous-couches, etc.

Procédure en cas de réclamation au titre de la garantie

- L'acheteur peut faire valoir les droits prévus par la présente garantie en présentant la carte de garantie dûment remplie et la preuve d'achat pendant la période couverte, immédiatement après avoir identifié un dommage ou un cas de garantie, auprès du revendeur agréé chez lequel il a acheté le produit et / ou auprès de EGGER. L'acheteur doit prouver que la période de garantie n'a pas expiré (en fournissant une preuve d'achat).
- Après signalement d'une réclamation, EGGER se réserve le droit d'inspecter le revêtement de sol EGGER Comfort sur le lieu de pose et de vérifier le bien-fondé de la réclamation au titre de la garantie, tant en ce qui concerne le motif que la portée de la réclamation.

Services en cas de réclamation au titre de la garantie

- La présente garantie couvre uniquement la réparation ou le remplacement par EGGER des revêtements de sol EGGER Comfort. EGGER est libre de réparer le produit ou de le remplacer. En cas de remplacement, l'ancien produit est remplacé gratuitement (sous réserve de la déduction de la durée de vie utile) par un nouveau produit de nature, de classe et de type identiques. Si le produit concerné n'est plus fabriqué au moment où le défaut est signalé, EGGER est en droit de fournir un produit similaire. Tout retrait et toute réinstallation ou autre mesure particulière ne peuvent être effectués qu'après avoir obtenu l'accord préalable de

EGGER. Les autres frais encourus (par exemple le montage, le démontage, etc.) ne seront dédommagés que dans le cadre des dispositions légales obligatoires.

- Le paiement au titre de la garantie dépend du temps déjà écoulé dans le cadre de la durée de vie utile ; c'est ce que l'on appelle la « valeur actuelle ». Sur la base de la valeur des biens à l'état neuf, le paiement au titre de la garantie est chaque année diminué du pourcentage correspondant à la quote-part de la période de garantie complète, c'est-à-dire :

→ pour une période de garantie de 5 ans : $1/5^e = 20,0 \%$;

→ pour une période de garantie de 15 ans : $1/15^e = 6,7 \%$;

→ pour une période de garantie de 20 ans : $1/20^e = 5,0 \%$.

Le client doit prendre en charge la différence entre la valeur actuelle et la valeur à neuf.

- La période de garantie n'est pas prolongée en raison de la fourniture de services au titre de la présente garantie, notamment en cas de réparation ou de remplacement. Dans ce cas, elle ne recommence pas de zéro non plus.

Droits légaux du consommateur :

Vos droits légaux en tant que consommateur ne sont pas restreints par la présente garantie ; les consommateurs disposent d'un droit de réclamation légal en plus de leurs droits au titre de la garantie.



Carte de garantie EGGER

(À conserver dans vos dossiers. Remplissez-la et gardez-la à portée de main en cas de besoin.)

La présente carte de garantie s'applique au bénéficiaire suivant : Client

Nom N° et rue

Ville Pays

Type d'utilisation

La présente carte de garantie s'applique au produit suivant : Produit

Nom du produit

Décor

Surface posée

Date de réception des marchandises

Prestataire ayant réalisé la pose du revêtement de sol : Prestataire

Nom N° et rue

Ville Pays

Distributeur : Distributeur

Nom N° et rue

Ville Pays

Conseils d'entretien des revêtements de sol EGGER Comfort

Un nettoyage en toute simplicité !

La plupart des salissures peuvent être évitées en plaçant un paillason adapté ou en établissant une zone de passage propre à l'entrée. Pour le reste du revêtement de sol, il est recommandé d'utiliser une brosse d'aspirateur. En fonction de la fréquence d'utilisation et du degré de salissure, vous pouvez également laver le revêtement de sol régulièrement avec un chiffon ou un balai à franges humide. Veillez également à nettoyer les chanfreins dans le sens longitudinal. Pour un nettoyage optimal, nous vous recommandons d'utiliser Clean-it, le nettoyant pour revêtements de sol de EGGER.

Protection optimale des revêtements de sol EGGER Comfort :

- Les entrées doivent comporter une zone de passage propre / un tapis d'entrée d'une taille adaptée.
- Si, dans le cadre d'une utilisation commerciale, le revêtement de sol EGGER Comfort donne directement sur l'extérieur, il conviendra d'intégrer à la structure du sol une zone de passage propre d'une taille adaptée.
- Nous recommandons d'assembler les cuisines et les placards intégrés avant la pose, puis de venir placer le revêtement de sol EGGER Comfort contre la base des meubles. Le revêtement de sol EGGER Comfort est conçu pour une pose flottante lui permettant de suivre son schéma de dilatation naturel. La dilatation ne doit donc pas être bloquée ou restreinte par des objets lourds. Dans l'éventualité (peu probable) où le revêtement de sol viendrait à gonfler après avoir placé un meuble lourd, un appareil électroménager ou un autre objet lourd, il est recommandé de placer l'objet en question à un autre endroit.
- Fixez des patins en feutre sous les pieds des meubles, y compris les chaises et les tables. Nettoyez-les régulièrement, inspectez leur état et remplacez-les si nécessaire.
- Soulevez les meubles lorsque vous les déplacez. Ne les poussez pas, sauf si vous placez un tissu ou une couverture sous leurs pieds.
- Utilisez des roulettes souples (de type W) pour vos fauteuils de bureau ou tout autre meuble équipé de roues. En l'absence de roulettes souples adaptées, le sol doit être recouvert d'un tapis de protection. Nettoyez régulièrement les roulettes des meubles et des fauteuils de bureau, inspectez leur état et remplacez-les si nécessaire.
- Utilisez une brosse pour passer l'aspirateur. Les brosses batteuses rotatives doivent être désactivées ou retirées.
- Lavez uniquement les revêtements de sol EGGER Comfort avec un chiffon légèrement humide.
- Essuyez immédiatement tous les liquides renversés et les traces d'humidité, et ne les laissez pas sur le sol plus longtemps que nécessaire. N'inondez / N'arrosez pas le sol avec de l'eau ou d'autres liquides.
- N'utilisez jamais de produits décapants ou abrasifs ou de laine d'acier sur les revêtements de sol Comfort.
- N'utilisez pas de nettoyeur vapeur.
- N'utilisez pas de ponceuses, de décapeuses, de polisseuses, de laveuses, de nettoyeurs haute pression ou autres appareils similaires sur les revêtements de sol Comfort.
- N'utilisez pas de produits d'entretien filmogènes (pouvant laisser des résidus). Nous vous recommandons d'utiliser Clean-it, le nettoyant pour revêtements de sol de EGGER.
- Cirer et / ou polir les revêtements de sol EGGER Comfort est interdit et ne doit pas être tenté.
- Un scellement en plein des revêtements de sol EGGER Comfort n'est ni nécessaire, ni autorisé.
- Pour plus d'informations concernant le nettoyage et l'entretien des revêtements de sol modulaires multicouches, consultez la fiche technique n° 3 « Nettoyage et entretien des sols MMF » à l'adresse <https://mmfa.eu/fr/telechargements/>.

Le non-respect des consignes de nettoyage et d'entretien mentionnées ici entraîne l'annulation de toute garantie et réclamation au titre de la garantie.

Malgré tout le soin apporté, des dommages apparaissent ?

Aussi résistant votre revêtement de sol EGGER Comfort soit-il, il existe toujours un risque que des lames s'abîment. Les petites dégradations peuvent facilement être réparées à l'aide de la pâte de réparation spéciale Decor Mix & Fill ou de cires dures. En cas de dégradation importante, les lames peuvent très facilement être remplacées par un poseur professionnel.

www.egger.com

EGGER Holzwerkstoffe Wismar

GmbH & Co. KG

Am Haffeld 1

23970 Wismar

Allemagne

T +49 3841 301-0

F +49 3841 301-20222

flooring@egger.com

EGGER Drevprodukt Gagarin

Ezhvinsky proezd, 1

215010 Gagarin

Oblast Smolensk

Russie

T +7 48135 79-300

F +7 48135 79-311

info-ru@egger.com